

BARÈME OFFICIEL HONORAIRES TTC *
SAUF DEROGATION SPECIALE APPROUVEE PAR LES PARTIES
TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 31 MAI 2017

Transactions vente :

De 1 à 30.000 EUROS.....	honoraires forfaitaires de 3.200 € ttc
TRANCHE DE 30.001 à 50.000 EUROS.....	10,00 % ttc
TRANCHE DE 50.001 à 80.000 EUROS.....	9,50 % ttc
TRANCHE DE 80.001 à 100.000 EUROS.....	9,00 % ttc
TRANCHE DE 100.001 à 150.000 EUROS.....	8,50 % ttc
TRANCHE DE 150.001 à 200.000 EUROS.....	8,00 % ttc
TRANCHE DE 200.001 à 300.000 EUROS.....	7,50 % ttc
TRANCHE DE 300.001 à 400.000 EUROS.....	7,00 % ttc
TRANCHE DE 400.001 à 500.000 EUROS.....	6,50 % ttc
TRANCHE DE 500.001 à 550.000 EUROS.....	6,00 % ttc
TRANCHE DE 550.001 à 600.000 EUROS.....	5,50 % ttc
TAUX MOYEN AU-DESSUS DE 600.000 EUROS.....	5,00 % ttc

(tranches non cumulatives).

* dont TVA : taux en vigueur 20 %

-Le paiement des honoraires de l'Agence est à la charge de l'acquéreur, sauf dérogation spéciale approuvée par les parties.

-Ces taux ou prix s'entendent comme référence pour les affaires usuelles. Les dossiers spécifiques ou faisant appel à des moyens particuliers peuvent faire par dérogation l'objet d'honoraires contractuellement débattus, soit supérieur soit inférieur au présent barème.

-Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit n'est dû avant la conclusion d'un contrat sauf convention entre les parties.

-En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables et leur(s) redevable(s) sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.